

Le 29 avril 2026

**ARRETE N° 2026/135**

*Objet : portant autorisation d'inhumation dans le cimetière communal  
N° d'ordre 2026/06*

Le Maire de La Chapelle Saint Aubin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L2223-3 et R2213-31,

Vu la demande d'inhumation en date du 29 avril 2026 présentée par les établissements SAS Eric Touchard sis 180 avenue François Chancel 72000 Le Mans pour le compte de madame Marie-France GESLAND épouse du défunt, tendant à obtenir l'autorisation d'inhumer l'urne funéraire renfermant les cendres de monsieur Jean-Pierre, Claude, Louis GESLAND époux de Marie-France, Michelle, Odile BOUVET dans le cimetière de la commune de La Chapelle Saint Aubin,

Vu l'acte de décès n° 000995/2026 en date du 22 avril 2026 établi par la commune de Le Mans (Sarthe),

Vu le certificat de crémation n° 20260300 en date du 29 avril 2026 délivrée par le crématorium du Mans sis 128 rue Etienne Falconet 72100 Le Mans (Sarthe),

**A R R E T E**

Article 1<sup>er</sup> :

Il est accordé l'autorisation d'inhumation de l'urne dans le columbarium du cimetière de la commune de La Chapelle Saint Aubin concession n° 54C module 4A – Anthares - case n° 51

contenant les cendres de monsieur Jean-Pierre, Claude, Louis GESLAND époux de Marie-France, Michelle, Odile BOUVET,  
née le 25 août 1949 à Le Mans (Sarthe),  
domicilié à La Chapelle Saint Aubin (Sarthe) 3 rue des Lilas,  
décédé le 22 avril 2026 à Le Mans (Sarthe) 194 avenue Rubillard.

Article 2 :

La présente autorisation d'inhumation est délivrée sous réserve de l'observation des prescriptions légales et réglementaires.

Article 3 :

Monsieur le directeur général des services de La Chapelle Saint Aubin est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,  
Valérie DUMONT



Certifié exécutoire compte tenu  
de la publication du 30 AVR. 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes-6, allée, de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX- dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)